

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LES PROJETS DE BIODIVERSITÉ
DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS
ET DU LAC SABOURIN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 21 octobre 2004, 13 h 30
Hôtel Albert
84, rue Principale
Rouyn-Noranda

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2004 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT:..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

TEMBEC INDUSTRIES INC. et INDUSTRIES NORBORD INC.
ALAIN SHINK, VÉRONIQUE TÊTU, MARTIN THIBAUT 1

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
MARTINE RIOUX, CATHERINE SIROIS 7

ASSOCIATION DES TRAPPEURS DE ROUYN-NORANDA
ROGER de DENUS..... 14

VILLE DE ROUYN-NORANDA
GINETTE GODBOUT, PIERRE MONFETTE 17

REPRISE DE LA SÉANCE 30

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SYLVAIN ARCHAMBAULT, JEAN-FRANÇOIS GAGNON 30

KEN BRUSHEY 43

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, avant de passer à la présentation des mémoires, je vais commencer par vous souhaiter la bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin.

10 Puis je vais faire un petit rappel pour éviter que certaines situations, qui se sont produites hier soir, ne se reproduisent aujourd'hui. Je vous rappelle que la commission s'intéresse aux raisons et aux arguments qui fondent vos opinions. Je vous rappelle aussi qu'on va essayer de le faire dans un climat de respect mutuel, de courtoisie, qu'on essaie d'éviter les propos blessants ou de commenter les propos des autres. La commission est ici pour vous écouter, et on évite de faire un débat.

15 Je vous rappelle aussi qu'exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres puissent en exprimer une différente. Je vous demanderais d'éviter les manifestations dans la salle, qu'elles soient d'approbation ou de désapprobation.

20 On m'a demandé de vous rappeler qu'il y avait à l'arrière un formulaire que vous pouvez remplir pour nous aider à améliorer le service au public. Et voilà, je pense que j'ai fait le tour.

25 Je vous rappelle aussi qu'il existe un droit de rectification à la fin de la séance qui doit porter sur les faits et non sur les opinions des participants, et qu'il faut s'inscrire au registre pour le faire. Alors, si telle était votre intention et que vous n'êtes pas certain que c'est quelque chose qui est rectifiable ou pas, je vous laisse vous entretenir avec madame Poliquin et madame Al-Hayek à la table de la commission.

30 Alors, voilà, on va commencer. J'appelle pour Tembec incorporée madame Véronique Têtu, qui est accompagnée de monsieur Thibault et de monsieur Shink. C'est ça? Je vais vous laisser vous présenter pour la sténotypiste, pour qu'elle sache qui est qui.

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

35 Donc, bonjour, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

40 Bonjour, madame Têtu.

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

 Je me présente. Véronique Têtu, forestier divisionnaire forêt boréale pour le groupe de gestion des ressources forestières Québec chez Tembec.

45

Aujourd'hui, les deux personnes qui m'accompagnent sont Martin Thibault, ingénieur à la planification pour division Abitibi chez Tembec, et Alain Shink, surintendant aux opérations forestières pour la division panneaux La Sarre chez Norbord.

50

Donc, Tembec a déposé un mémoire au Bureau des audiences publiques en environnement, la semaine passée, concernant le projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès. Norbord appuie les recommandations présentées dans ce document et c'est pour cette raison que monsieur Shink nous accompagne aujourd'hui.

55

Donc, je vais tout d'abord vous parler des impacts de cette réserve de biodiversité projetée pour les compagnies forestières. Donc, le projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès se situe entièrement dans l'aire commune 082-85A. Présentement, un approvisionnement de 208 000 mètres³ de résineux, soit près de la moitié de l'approvisionnement en matières ligneuses pour l'usine de sciage de La Sarre-N de Tembec, et un approvisionnement de 105 000 mètres³ de bouleaux à papier et peupliers pour l'usine de panneaux de La Sarre de Norbord proviennent de cette aire commune.

60

65

Ainsi, cette réserve aura des impacts très importants sur les opérations des compagnies, puisqu'elle entraînera une perte de possibilité de l'ordre de 14 900 mètres³ par année, toutes essences confondues.

70

Je tiens à vous préciser qu'une erreur s'est glissée dans le mémoire qu'on vous a présenté la semaine passée. Il s'agit bien de 14 900 mètres³ par année et non de 17 500, comme il est mentionné dans le mémoire. Si vous désirez, on pourra apporter un correctif au mémoire et vous renvoyer une copie cet après-midi.

LE PRÉSIDENT :

75

S'il vous plaît.

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

D'accord.

80

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

Tembec et Norbord sont donc disposées à s'associer aux autorités gouvernementales concernées pour retravailler le contour du projet de réserve de biodiversité afin de bonifier cette aire protégée.

85

Dans un autre ordre d'idées, nous recommandons qu'un délégué du secteur industriel soit ajouté à la composition du Conseil de conservation et de la mise en valeur. Cette recommandation a pour objectif de mettre à profit l'expertise des professionnels de Tembec en

90 matière de conservation forestière. Nous serions très heureux d'y déléguer un professionnel compétent en la matière.

Nous vous remercions pour votre écoute et espérons que nos recommandations seront profitables.

95 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Têtu. On va d'abord mettre une chose au clair, je pense que j'ai compris d'après vos cartes. Quand vous parlez du chemin d'accès principal, pour vous, c'est le chemin Norbord. Ce n'est pas le chemin Vaudray-Joannès.

100 **Mme VÉRONIQUE TÊTU :**

C'est ça.

105 **LE PRÉSIDENT :**

Juste pour clarifier.

110 **Mme VÉRONIQUE TÊTU :**

Précision importante.

LE PRÉSIDENT :

115 Vous nous dites aussi que vous appréhendez le fait que le ministère de l'Environnement du Québec propose une interdiction d'utiliser ce tronçon à des fins industrielles. Avez-vous vérifié? Avez-vous demandé?

120 **Mme VÉRONIQUE TÊTU :**

En fait, quand il y a eu la première partie des audiences, la réponse qu'on a eue à cette question, c'est Martin Thibault qui avait posé la question, était que possiblement que ce chemin-là, l'accès industriel serait limité. Donc, c'est pour ça qu'on avait des inquiétudes face à ça.

125 **LE PRÉSIDENT :**

Si je me rappelle bien, en première partie ou, en tout cas, dans le document de référence, le ministère nous disait qu'actuellement, il n'est pas utilisé. Est-ce le cas?

130 **Mme VÉRONIQUE TÊTU :**

Bien, il n'est pas utilisé pour des opérations, si je ne me trompe pas, cette année. Mais c'est un chemin qui va être utilisé dans l'avenir pour continuer l'éducation des peuplements et puis pour accéder à des territoires qui sont plus au sud de l'aire protégée.

135

LE PRÉSIDENT :

«L'éducation», ça veut dire quoi? Des éclaircies précommerciales, des travaux de ce genre-là?

140

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

Oui.

145

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres utilisateurs que vous, industriels?

150

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

Industriels, je ne crois pas, non.

155

LE PRÉSIDENT :

On va parler de votre proposition de déplacement des limites. Bon, on a une proposition de base qui est un territoire donné. Vous faites état que la partie est perturbée, et puis je pense qu'on l'a constaté aussi du haut des airs en se rendant ici. Vous proposez de l'enlever jusqu'au chemin. Est-ce que vous avez des propositions à mettre sur la table en échange?

160

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

Pour l'instant, non. Par contre, on est prêts à s'asseoir avec les gens du ministère ou autres organismes pour regarder si on peut bonifier cette aire protégée là.

165

LE PRÉSIDENT :

Parce que je n'ai pas fait attention si vous étiez là lors des séances précédentes...

170

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

Non.

LE PRÉSIDENT :

175 Bien, il y a eu quelques propositions, dont certaines allaient plus ou moins dans le même sens que la vôtre en ce qui a trait à la partie est, et qui proposent tout simplement de déplacer la chose vers l'ouest, étant donné qu'en allant vers la Kinojévis, apparemment les peuplements sont en meilleur état et ils mériteraient peut-être d'être protégés plus que la partie est. Alors, je ne sais pas si vous avez des commentaires sur cette proposition?

180

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

En fait, présentement on n'a pas poussé l'analyse plus loin de notre côté. Par contre, on est prêts à la regarder avec les autorités concernées pour redéfinir le contour de l'aire protégée.

185

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais comprendre aussi votre proposition, à partir du moment où les activités d'ordre industriel sont interdites sur un tel territoire, quel est l'intérêt finalement d'avoir un représentant du milieu industriel sur le conseil de la réserve?

190

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

En fait, c'est dans l'objectif, par exemple, où le chemin serait resté dans la réserve ou resterait dans la réserve, ça permettrait d'amener notre point de vue et les besoins qu'on peut avoir par rapport à un tel chemin.

195

LE PRÉSIDENT :

Bon, faisons l'hypothèse, on ne sait pas qu'est-ce qui va arriver – nous, on fait des recommandations mais le gouvernement décide – faisons l'hypothèse qu'il reste dans la réserve. À quelle condition vous verriez ça? Est-ce que vous aimeriez mettre des balises ou des conditions sur l'utilisation du chemin?

200

205

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

Dans le cas de cette aire protégée là, on aimerait que le chemin soit extrait de la réserve pour qu'on puisse l'utiliser à des fins industrielles.

210

LE PRÉSIDENT :

Et s'il ne l'était pas?

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

215

En fait, c'est notre recommandation et c'est ce qu'on souhaite. Sinon, comme on vous l'a dit dans le mémoire, les impacts économiques pour prendre une route alternative sont quand même majeurs pour être capable d'aller chercher le bois qui est dans ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

220

Le fait d'aller par le chemin alternatif qui... je ne me souviens plus...

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

225

Rapide Deux, Cadillac.

LE PRÉSIDENT :

230

Rapide Deux. Je ne savais plus si c'était Deux ou Six.

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

235

Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Ça rallonge de combien vos itinéraires?

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

240

La distance exacte, je me souviens pas, mais on a fait le calcul des coûts puis c'est environ 55 % des coûts supplémentaires.

LE PRÉSIDENT :

245

De transport, qui sont augmentés?

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

250

Oui, oui, parce qu'on doit redescendre et remonter plus loin. Puis on a une portion à faire sur la 117 pour revenir au point de sortie.

LE PRÉSIDENT :

255

Je vous remercie beaucoup.

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

260 D'accord. Est-ce que je peux ajouter quelque chose, par contre, par rapport à votre question tantôt...

LE PRÉSIDENT :

265 Oui, oui, certain.

Mme VÉRONIQUE TÊTU :

270 ... de qu'est-ce qu'on pourrait apporter en étant sur le Conseil de conservation?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

275 **Mme VÉRONIQUE TÊTU :**

280 Dans notre équipe de travail, on a un scientifique forestier qui est biologiste. Donc, elle a des connaissances aussi en termes de biodiversité et biologique, donc qui peut apporter aussi un point de vue intéressant, qui peut amener les deux facettes dans un comité comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

285 **Mme VÉRONIQUE TÊTU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

290 Merci, madame. Merci, messieurs.

295 Alors, j'appelle maintenant, pour la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, mesdames Catherine Sirois et Martine Rioux, s'il vous plaît. Alors, bonjour, mesdames.

Mme MARTINE RIOUX :

300 Bonjour, monsieur le président!

Mme CATHERINE SIROIS :

Bonjour!

305 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous laisser vous présenter, vous aussi, pour madame Maisonneuve.

Mme MARTINE RIOUX :

310

Alors, bonjour, je suis Martine Rioux. Je suis agente de développement à la Conférence régionale.

Mme CATHERINE SIROIS :

315

Mon nom est Catherine Sirois. Je suis agente de recherche à la Conférence régionale des élus et c'est moi qui ai rédigé le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

320

D'accord. Alors, on vous écoute.

Mme MARTINE RIOUX :

325

Alors, c'est moi qui vais commencer, parce que comme on s'est rendu compte que vous aviez fait vos devoirs et lu les mémoires, on va y aller peut-être par une présentation plus verbale, qui permet de dire les choses peut-être autrement et peut-être mettre l'accent sur des éléments complémentaires à la présentation écrite.

330

Pour vous présenter la Conférence régionale, c'est une nouvelle appellation. Avant ça, on était le Conseil régional de développement. Et il y a eu une nouvelle appellation, parce qu'il y a eu un nouveau gouvernement et une nouvelle loi, mais les valeurs de l'organisation dans laquelle on était demeurent. Et une de ces valeurs-là, entre autres, c'est l'amélioration de la qualité de vie des gens de l'Abitibi-Témiscamingue. Alors, c'est bien sûr le développement économique, mais

335

c'est aussi l'amélioration de la qualité de vie de l'environnement, le bonheur, le bien-être.

340

Alors, quand la question s'est posée sur l'importance des aires protégées au Québec, on a levé notre main et on a dit oui. À l'époque, le Conseil régional de développement, qui était composé d'élus municipaux, les cinq préfets des MRC sont présents, les maires des villes les plus importantes, mais aussi des organismes syndicaux, des groupes environnementaux, des organismes de tous les secteurs d'activités sociales et économiques étaient autour de la table, et les gens ont dit oui spontanément.

345 C'était important dans une région comme la nôtre d'avoir des «patches», appelons-les
comme ça, qui permettent de garder ce patrimoine écologique là pour les gens autant de la région
que du Québec et d'ailleurs. Alors, on a dit oui et on s'est même prêtés avec le ministère à
organiser des séances d'information. Pour nous, c'est important. Les changements sociaux
comme ceux-là, ça commence beaucoup par l'éducation, l'appropriation des concepts, et c'est
350 important que les gens comprennent ce que c'est, qu'est-ce que ça veut dire, où est-ce qu'on s'en
va, quels sont les résultats qu'on veut atteindre.

Alors, je vous ferai ce premier préambule-là parce que je vais revenir avec un peu plus
tard, mais c'est une dimension qui est très importante.

355 Alors, vous êtes dans un coin de pays, l'Abitibi-Témiscamingue, qui a des habitudes de
concertation longues depuis toujours. C'est né comme ça. C'est un pays qui s'est bâti à bout de
bras par des gens qui venaient de partout, même à l'étranger. C'est des conditions pas faciles,
des conditions où il fallait trouver des solutions tout à fait différentes, tout à fait innovatrices parce
qu'il n'y avait pas de modèle. Et ça a créé une race de monde, je dirais, qui sont capables de se
360 parler et qui sont assez innovateurs dans leur façon de trouver des solutions à leur environnement.
Ça, c'est une autre dimension qui est importante dans le discours.

L'autre élément, c'est, dans les aires protégées qui ont été identifiées, notamment en
Abitibi-Témiscamingue, et qui vraisemblablement vont l'être, on veut protéger la biodiversité et,
365 pour nous, la biodiversité, ça inclut les gens qui occupent le territoire. Ça inclut les gens qui y
vivent depuis des générations. Et pour nous, c'est important d'y faire attention et d'en tenir compte
et de ne pas aller trop vite dans la façon qu'on va trouver une façon de protéger la biodiversité.

Alors, il y a donc une façon lente, inévitablement lente, qui va jouer entre 3 et 5 ans pour
370 l'expérience qu'on a dans les changements de concept, de culture. Quand on regarde la gestion
intégrée des ressources, c'est ça que ça a pris.

On est arrivé avec une notion qui s'appelait la gestion intégrée des ressources en Abitibi-
Témiscamingue. Les gens ne savaient pas qu'est-ce que c'était. Et dans le fond, vous le savez,
375 la gestion intégrée des ressources, c'est de mettre les gens autour d'une table et de se parler de
ce qu'on veut, ce qu'on souhaite faire, ce qu'on souhaite devenir. Et ça fait appel au respect. Ça
fait appel à la préoccupation de respecter autant l'environnement que les gens qui... et ça oblige
des mécanismes de communication. On se trompe, des fois. Des fois, ça ne marche pas. Des
fois, il faut revenir en arrière. Il faut continuer. Puis c'est ça qui est lent, puis il faut se donner des
380 mécanismes pour être capable de le faire.

Ça m'amène donc, le coeur de notre présentation est donc beaucoup la préoccupation
des gens parce qu'on pense que la préoccupation de l'environnement, de la faune, de la flore,
elle va passer par les gens qui sont sur le territoire. Elle va passer par leur compréhension, par
385 les gestes qu'ils vont poser ou ne poseront pas. Et pour que ça marche, si on ne veut pas avoir
des polices à tous les coins de rue, il faut le faire avec eux autres. Et le faire avec eux autres, on

pense que c'est de prendre le temps de se donner des lieux communs avec des intentions communes comprises par la majorité.

390 Il y en a qui ne comprendront pas tout de suite et qui vont résister. C'est inévitable, ça aussi, ça fait partie de la lenteur du processus. Mais il faut qu'il y ait, de base, une appartenance au territoire. Et c'est ce qui nous amène à vous dire que la proposition qui est sur la place d'avoir un seul Conseil de conservation, c'est pratique, mais ça ne peut pas être réaliste et fonctionnel.

395 Parce que ça va prendre d'abord des objectifs à atteindre, mais les moyens, il faut que ça soit les gens qui y vivent, qui sont préoccupés, qui ont un amour du coin de pays, qui vont les trouver parce que c'est la seule façon qu'on puisse s'assurer que dans 3-5 ans, quand ça va être clair pour tout le monde, on va pouvoir se retirer et se dire qu'on a gagné une belle parcelle de territoire qui va continuer à vivre sans qu'on joue à la police en arrière.

400 Je ne pense pas que ça dure 10 ans, cette appropriation-là. L'expérience qu'on a, c'est plus les gens sont proches, plus ils sentent qu'ils ont un pouvoir, plus vite les choses se font. On le voit dans les préoccupations des gens, les riverains notamment autant du lac Sabourin que du lac Joannès, ils aiment leur coin de pays. Alors, c'est fondamental. C'est ce que ça prend. Le
405 restant, dans les moyens, il faut, je pense, leur donner la place, la chance et le temps de les trouver.

Essentiellement, c'était le message. Je sais que vous avez déjà préparé des questions. Je ne sais pas si Catherine a quelque chose à rajouter?

410

Mme CATHERINE SIROIS :

Bon, moi, ce que j'avais pris en note, ce sur quoi je voulais revenir, c'était justement l'importance que les deux conseils de conservation, parce que c'est notre recommandation qu'il y en ait deux distincts, pour que ça fonctionne les aires protégées, il faut que ces conseils de conservation là soient dynamiques, qu'ils soient efficaces. Il faut que les gens qui les composent puissent s'y reconnaître. Il ne faut pas qu'ils aient l'impression qu'ils vont là en vain, qu'ils ne sont pas entendus.

420 Depuis des dizaines d'années, autant au lac Sabourin que pour les lacs Joannès-Vaudray, les gens sont impliqués. Il y a des comités de villégiateurs, de résidants qui fonctionnent, qui sont très actifs. Les gens sont très impliqués. Je pense qu'on peut continuer de leur faire confiance. Ils habitent ce coin-là, ils ont à cœur de le préserver.

425 Je pense que la clé du succès, comme le disait madame Rioux, réside dans la proximité, que c'est le meilleur moyen de maintenir leur participation à court terme, mais à long terme aussi. Que s'ils sentent qu'ils font une différence, ils vont vouloir participer puis participer à long terme.

430 Et aussi, c'est une question, bon, la question de ce que vont faire les conseils de conservation, c'est un autre point. Oui, le ministère de l'Environnement a un grand rôle à jouer,

le rôle de définir quels sont les résultats à atteindre. C'est déjà communiqué. C'est déjà dans toute la documentation. Mais maintenant, quels sont les moyens pour atteindre ces résultats-là, nous croyons que c'est sur le terrain que la question va se jouer.

435 Ce qu'il est important de prévoir, c'est de donner les outils, donner un bon coffre d'outils à ces conseils de conservation là pour qu'ils puissent les adapter à la réalité propre de chaque territoire. Les réalités ne sont pas les mêmes sur chacun des territoires. La réalité pour les lacs Vaudray-Joannès est particulière. C'est un territoire qui est habité, il est très habité par rapport aux autres aires protégées qui ont été créées ailleurs auparavant. C'est probablement la première,

440 mais ce n'est sûrement pas la dernière.

C'est une nouvelle composante. Et une façon qu'on va pouvoir réussir des aires protégées, nous croyons, dans des aires qui sont habitées comme ça, c'est en impliquant les gens, que ça vienne d'eux les éléments de conservation, qu'ils se sentent impliqués. À ce moment-là, ils n'auront pas de problème à l'appliquer. Nous croyons que nous devons leur faire confiance.

445

LE PRÉSIDENT :

450 D'accord. Merci beaucoup, mesdames. J'avais peut-être des questions sur le mémoire, mais j'en ai quelques autres aussi à la suite de votre présentation.

Il y en a une qui a trait à l'urgence. Bon, vous savez que le ministère dit: «Bon, bien, on est en retard, puis ça prend un pourcentage, puis il y a une échéance.» Si j'interprète bien vos propos, c'est que ce n'est peut-être pas ça le plus important, parce qu'on peut le faire vite et puis rater son coup. Donc, ça vaut peut-être la peine de prendre le temps de le faire comme il faut, de se l'approprier, quitte à...

455

Mme MARTINE RIOUX :

460

Je pense qu'il y a deux choses dans ce que vous dites, c'est-à-dire il y a une urgence de statuer et de mettre un mécanisme en place pour se donner un plan de match, un plan d'opération de mise en valeur de chacune des aires. La préoccupation qu'on a, c'est de ne pas arriver...

465 Vous savez, dans le document, on arrive déjà avec des contraintes. C'est sûr que c'est une proposition, vous allez me dire, tout est à valider ou à... je pense que ça, c'est une approche où, déjà de dire comment les choses devraient se faire idéalement puis on réajustera par après, ça nous apparaît un peu à la fois tendancieux et peut-être de nous amener dans des résistances où, dans le fond, l'objectif est de dire: «On a une parcelle, trouvons les gens qui sont les plus concernés.»

470

Et ça, comme organisme régional, on peut vous donner un coup de main à mettre en place ces deux instances-là, avec des gens du milieu, pour être capable d'arriver à une composition rapidement parce qu'on connaît les gens sur le territoire. Et déjà, la proposition de

475 base n'est pas... il y a quelques éléments à placer mais, ça, ça peut se faire assez vite. Puis là-dessus, on peut vous donner un coup de main.

C'est dans la première année, oui, il y a comme une urgence de commencer le processus, mais d'abord en éduquant les gens, c'est-à-dire en s'appropriant: «Qu'est-ce que c'est
480 la biodiversité? Ça concerne quoi, ainsi de suite. Et sur votre territoire, si on veut la protéger, qu'est-ce qu'on doit faire?»

Je reprends l'exemple qui vous a été donné à Val d'Or où quelqu'un disait: «Il y a effectivement beaucoup de pistes de VTT.» Parce que fondamentalement, les gens ne
485 connaissent pas ou peu la capacité portante du territoire, donc ils font des essais, des erreurs.

Donc, il y a là un gros bon sens qui pourrait vite s'installer sur quelles sont les pistes qu'on veut garder, dont on a vraiment besoin, et quelles pistes sont plus dommageables pour l'environnement. Alors, il y a un coup à donner.

490 Ça m'amène peut-être à amener une autre dimension qu'on n'a pas apportée, qui est celle des outils. Quand on parle du coffre à outils, il y a la question des connaissances de ces territoires-là. Quelques groupes en ont. On ne veut pas réinventer la roue, ce n'est pas notre... on n'a pas en Abitibi-Témiscamingue des moyens illimités. On a toujours appris à travailler avec
495 de base ce qu'on a comme information. Alors, des fois, ça peut être du côté de la MRC; des fois, du côté des ministères, de la Faune, de l'Environnement, du Territoire. On va commencer par regarder ce qu'on a. Il y a peut-être des éléments qu'il va falloir rajouter ou ajouter à ce coffre à outils là.

500 Ça m'amène à parler d'un certain nombre peut-être de réflexions sur est-ce qu'il va y avoir un fonds dédié à l'organisation ou la mise en place de ces aires protégées là, de ces plans d'action là avec les milieux, sans que ça soit des sommes... mais inévitablement, il va y avoir du travail à faire pour être en mesure de se donner des plans d'action. Alors, ça, ça apparaît nulle part. Ça nous inquiète un peu.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, si on se rappelle bien, en première partie, le ministère nous a dit que lorsque ça se mettrait en place, il se donnerait les moyens de soutenir. Mais on n'en sait pas plus et ça vous
510 inquiète.

Mme MARTINE RIOUX :

Oui.

515 **LE PRÉSIDENT :**

520 D'accord. Puisqu'on est dans le coffre à outils, est-ce que vous avez d'autres, à part les deux commentaires que vous venez de faire, est-ce qu'il y a d'autre chose que vous aimeriez qu'on mette dans le coffre à outils?

Mme MARTINE RIOUX :

525 Je vous dirais, ce serait des valeurs. C'est-à-dire, je pense il y a une... quand le gouvernement a décidé de faire ça et qu'il a d'entrée de jeu exclu la coupe forestière, c'est évident qu'il faut voir qu'on a quand même stoppé une atteinte au territoire, à l'intégrité du territoire qui couvre 90 % des résultats attendus.

530 Alors, le dernier 10 %, ce qu'on fait juste dire, c'est, la garantie que ça se réalise, ça va être d'y aller patiemment. Dans le coffre à outils, je mettrais une dose de patience et de communication. Et pour ça, c'est des lieux communs, donc vraiment un lieu où les gens ont un sentiment d'appartenance.

535 Je vous entendais, puis ça m'étonne que vous n'avez pas utilisé le mot, mais vous êtes attentif à la question de l'essoufflement, entre autres, des gens qui sont concernés. Je m'attendais à ce que vous me posiez ça comme question, alors je m'étais préparée.

LE PRÉSIDENT :

540 C'était à la page suivante.

Mme MARTINE RIOUX :

545 Alors à ça, ce que j'ai vu dans mon expérience, parce que je commence à avoir de l'âge et de l'expérience en animation des groupes, en concertation, et des groupes qui sont essoufflés, c'est des groupes qui n'ont pas de prise sur ce qu'ils font. C'est des groupes qui ne sentent pas que les choses avancent et ils ne se sentent pas concernés.

550 Alors, quelqu'un qui partirait du lac Joannès et qui irait parler des caribous au lac Sabourin, il va être essoufflé, lui, à faire la 117, parce qu'il n'a rien à voir avec les caribous. Par contre, s'il se réunit, il se réunira une fois par mois dans les deux premières années, s'il sent que ça va améliorer sa qualité de vie, son environnement, qu'il a la chance de pouvoir se doter d'un territoire qui va être à l'abri de plein de... ça va être un cadre de vie exceptionnel que les gens vont pouvoir se donner là. S'il sent qu'il est en train de le faire pour lui et pour les générations qui vont suivre, il ne sera pas essoufflé. Mais s'il sent qu'il faut qu'il applique des politiques obligatoires, qu'il faut qu'il joue à la police pour être sûr que ce soit respecté, là il va être essoufflé. Vous allez chercher, le monde ne voudront pas.

560 Et ça, c'est lent. C'est une appropriation, c'est une animation, puis ça se fait avec du monde du milieu. Il y a des organismes qui peuvent donner des coups de main là-dessus. Nous, on peut en faire un bout. C'est sûr que sur le territoire, il y a déjà – puis là, je ne veux pas faire la

présentation – mais il y a déjà sur le territoire, entre autres de Rouyn-Noranda et de la Vallée de l'Or, on est chanceux de commencer par ces territoires-là, il y a déjà de l'animation du milieu qui se fait dans un contexte de gestion intégrée des ressources.

565

Alors, il y a déjà des habitudes de concertation auxquelles on pourrait greffer des choses, je suis certaine. Et dans le fond, c'est de tenir compte de l'ensemble de ces dimensions-là pour pas arriver et avoir l'impression qu'on en remet dans... on remet un *packsack* à du monde qui ne veulent pas le porter.

570

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, que finalement l'énergie que les gens auraient à mettre, ils vont devoir la mettre dans des contingences administratives ou autres, et pas sur la mise en valeur.

575

Mme MARTINE RIOUX :

Voilà.

580

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense que j'ai saisi l'essentiel de votre message. Je vous remercie beaucoup. Merci, mesdames.

585

Mme MARTINE RIOUX :

Ça nous fait plaisir. Et merci de votre attention et de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

590

Maintenant, pour l'Association des trappeurs de Rouyn-Noranda, monsieur Roger de Denus, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur de Denus.

M. ROGER de DENUS :

595

Bonjour, monsieur le président. Alors, je présente le mémoire. Mon nom est Roger de Denus. Je présente le mémoire de l'Association des trappeurs de Rouyn-Noranda. Et en tel, je veux dire que notre mémoire s'applique seulement qu'à la réserve de Vaudray-Joannès, non du lac Sabourin, ce n'est pas notre territoire.

600

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

605 Merci, monsieur de Denus. Il y a juste une chose en commençant que je voulais préciser.
Bon, vous, le droit, je pense que c'est le seul bail que le ministère des Ressources donne qui
porte sur un territoire. Les autres sont des droits fonciers pour les baux de villégiateurs ou les abris
sommaires. Vous, là, vous payez pour un droit d'utilisation du territoire, les trappeurs.

610 **M. ROGER de DENUS :**

Exactement, le droit exclusif de piéger les animaux à fourrure.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Puis quand vous dites: «certains possèdent aussi un camp», c'est en vertu du même droit
ou vous devez demander un bail pour...

620 **M. ROGER de DENUS :**

Ça fait partie du même bail que tous les trappeurs signent. Mais certains trappeurs
n'exercent pas ce droit parce qu'ils aiment mieux revenir à la maison ou s'arranger autrement. Il y
en a qui ont des camps, puis qui s'en servent comme camp de trappe, puis il y a d'autres
trappeurs qui n'utilisent pas de camp de trappe.

625

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce qu'on peut savoir de quel ordre c'est le loyer annuel pour un...

630 **M. ROGER de DENUS :**

C'est environ 75 \$ à 100 \$.

635 **LE PRÉSIDENT :**

635

Quand vous dites que dans le projet, là, il n'y a rien, en tout cas il n'y a rien qui a l'air
d'être fait pour vouloir améliorer les conditions de vie de la faune, alors ma question, et peut-être
vous me voyez venir là, c'est qu'est-ce qu'il faudrait faire, ou quelles composantes du projet ou
comment on pourrait les tourner pour que, à votre avis, elles permettent d'améliorer quelque
chose?

640

M. ROGER de DENUS :

645 Bien, on pense que, qu'on fasse le projet ou non, ça ne changera absolument rien. Les
espèces qui se trouvent sur le territoire présentement sont les mêmes espèces qui se trouvaient là
v'là 50 ans quand le système de piégeage à droit exclusif a été créé, et puis probablement
plusieurs centaines d'années avant, et qu'il n'y a rien de proposé pour améliorer ça ou pour gérer
ça.

650 Les trappeurs, eux autres, sur leur territoire individuel, cherchent toujours à capturer le bon nombre de chaque espèce pour que, l'année prochaine, il y en ait au moins autant, sinon plus. Ils ne capturent pas tous les animaux qu'ils peuvent la première année là, il n'en resterait plus pour l'année prochaine. Ça fait qu'ils gèrent leur population d'animaux.

655 Mais dans le projet, il n'y a rien qui les aide à faire ça mieux ou il n'y a rien qui les aide à le faire de quelque façon que ce soit. Il n'y a rien de proposé.

LE PRÉSIDENT :

660 Alors, deux choses à cet égard-là. Le simple fait qu'il n'y aura plus d'activités forestières de type industriel, est-ce que ça ne peut pas, au moins pour certaines populations, aider à remonter la densité d'animaux sur le territoire?

M. ROGER de DENUS :

665 Bien, au contraire. La coupe forestière améliore la qualité de vie en rajeunissant la forêt. Une vieille forêt, c'est propice pour certaines espèces et beaucoup moins pour d'autres.

670 Donc, sur le territoire en question justement, on a des vieilles forêts de cyprès sur un esker, qui n'est pas propice du tout au castor. Ça fait que si on compare les populations de castor sur ce territoire-là à d'autres territoires très près et avoisinants, on s'aperçoit qu'il n'y en a pas de castors dans ces terrains-là. Ils n'en prennent presque pas.

LE PRÉSIDENT :

675 On nous a dit aussi, puis je pense que c'était dans le document de référence du ministère, on nous disait: «Bon, certains trappeurs ont des baux mais, en fait, ça ne les intéresse plus vraiment de trapper. Puis ils aimeraient qu'on baisse le seuil minimal de prise annuelle qu'ils ont à respecter pour pouvoir conserver leur bail pour chasser parce que, ça, ça les intéresse toujours.»

680 Est-ce que vous avez des commentaires à formuler à cet égard-là.

M. ROGER de DENUS :

685 Oui. Les conditions de piégeage sur ces territoires-là ne sont pas faites par les trappeurs, elles sont faites par le ministère. Et puis les lois qu'ils ont mises en place ne sont pas toujours favorables aux trappeurs. Les trappeurs sont obligés de vivre avec. Ils prennent des accommodations qu'il faut pour continuer à trapper, continuer à pratiquer les activités qu'ils aiment faire sur un territoire, auquel ils ont un fort sentiment d'appartenance depuis plusieurs années, puis qu'ils veulent garder.

690

695 Malheureusement, il y a plusieurs lois, règlements, conditions qui ne sont pas propices à une bonne gestion. Et puis si on pouvait faire quelques simples changements, comme laisser les trappeurs changer leur camp de trappe en camp de chasse, ça éliminerait 90 % de ces conditions-là qui nous sont reprochées à nous, les trappeurs, quand c'est les lois et les règlements du ministère qui ne sont pas accommodants pour régler les problèmes.

LE PRÉSIDENT :

700 Je vous remercie beaucoup, monsieur de Denus.

M. ROGER de DENUS :

705 Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

710 **M. ROGER de DENUS :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

715 J'appelle maintenant, pour la Ville de Rouyn-Noranda, monsieur Pierre Monfette et madame Ginette Godbout, s'il vous plaît. Bonjour, madame! Bonjour, monsieur!

M. PIERRE MONFETTE :

720 Bonjour!

Mme GINETTE GODBOUT :

725 Bonjour, monsieur le président. Pierre Monfette, responsable du dossier des forêts pour la Ville de Rouyn-Noranda et, moi, je suis conseillère à la Ville de Rouyn-Noranda et du quartier McWatters d'où les lacs Joannès-Vaudray.

LE PRÉSIDENT :

730

D'accord. Je ne pense pas que je l'aie dit au début de la séance cet après-midi. Je vous rappelle qu'on vous alloue une quinzaine de minutes pour la présentation. Ça va aller? Parce que vous avez quand même un bon mémoire.

735

M. PIERRE MONFETTE :

On a des choses à dire.

LE PRÉSIDENT :

740

On vous écoute.

M. PIERRE MONFETTE :

745

En préambule, on n'a pas l'intention de lire le mémoire. Je pense qu'on aimerait tout de suite aller à la page 10 de notre mémoire où sont regroupés nos avis et nos recommandations, et de vous en préciser un petit peu la teneur.

LE PRÉSIDENT :

750

Allez-y.

Mme GINETTE GODBOUT :

755

C'est un résumé des avis et des recommandations de la Ville de Rouyn-Noranda sur le projet de réserve de biodiversité des lacs Joannès et Vaudray.

760

La Ville tient à indiquer son accord sur l'identification du territoire des lacs Vaudray et Joannès dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. La Ville tient à manifester son inquiétude face à la gestion du territoire par le ministère de l'Environnement de la réserve de biodiversité, une fois celle-ci décrétée.

M. PIERRE MONFETTE :

765

Commentaire maintenant. Pour le premier avis, bon, historiquement, c'est la MRC de Rouyn-Noranda qui avait initié le travail de consultation au niveau du territoire pour vérifier l'intérêt des différents organismes intéressés ou interpellés par le découpage de diverses aires protégées sur notre territoire. On a vécu un regroupement et ça a donné quand même, en novembre 2002, une opinion que la Ville a émise au ministère, et c'était monsieur Boisclair du temps, où on avait désigné d'une façon préliminaire huit aires protégées potentielles sur notre territoire. Bien sûr que c'était préliminaire, on s'entend bien.

770

775 Pour le deuxième avis, il faut bien aussi lire, bien comprendre ce qu'on écrit. Ici, on ne met pas en cause nullement la compétence des gens du ministère. Nos inquiétudes sont à deux niveaux. Historiquement, je pense que les municipalités ont vécu avec le gouvernement diverses expériences. Bon, le gouvernement appelle ça de la décentralisation; nous, on a un autre terme, on appelle ça du délestage. Et, ça, ça nous laisse toujours un petit peu frileux quand on nous parle de nouvelles responsabilités qui arrivent dans notre entourage, et on veut s'assurer que les choses vont être claires et fonctionnelles.

780 On dit toujours que le monde municipal, c'est le monde qui est le plus près de ses citoyens et donc, on est les premiers interpellés quand les problèmes arrivent. On est un service de première ligne.

785 La deuxième préoccupation dans cet avis-là, c'est le ministère, bien sûr, nous a dit lors de la première séance qu'il allait se doter de tous les moyens. Encore là, on connaît l'état des finances publiques, on connaît aussi les limites avec lesquelles travaillent les ministères ici. Donc, ils ne sont pas en surcroît de personnel. On s'interroge sérieusement sur leurs capacités. Aller au Conseil du trésor pour aller se chercher des crédits supplémentaires et des emplois nouveaux dans le contexte où est-ce qu'on va avoir 50, 60, 100 aires protégées au niveau du Québec, c'est une inquiétude.

Mme GINETTE GODBOUT :

795 Aux recommandations, maintenant. Le ministère de l'Environnement devra embaucher des professionnels qualifiés et expérimentés en gestion du territoire. Exemple: urbanistes, aménagistes, géographes.

M. PIERRE MONFETTE :

800 Bon, ça s'inscrit un peu dans la continuité de ce qui a été dit tout à l'heure. C'est sûr que maintenant, étant donné que c'est une responsabilité qui va appartenir au ministère, donc le personnel attiré devra être des fonctionnaires, donc il leur appartient de se les doter.

Mme GINETTE GODBOUT :

805 Le territoire exclu de la réserve de biodiversité projetée devrait s'étendre de la ligne naturelle des hautes eaux des lacs Vaudray et Joannès jusqu'au chemin Joannès-Vaudray. Ce dernier chemin devrait également être exclu.

M. PIERRE MONFETTE :

815 Bon, ça, c'est sûr que c'est assez central comme recommandation. Avec tout ce qui a été dit dans la première séance d'information, on s'est rendu compte qu'on aurait des difficultés importantes de gestion du quotidien en laissant en superposition plein de niveaux de responsabilité et d'intervenants.

820 Nous ne trouvons pas ça souhaitable et fonctionnel. On ne doit pas mettre le citoyen en porte-à-faux entre différents ministères, organisations et autres, pour simplement aller se chercher un permis de ci et de ça, d'avoir des autorisations et de pouvoir fonctionner. On va plutôt avoir les séquences de ça. Donc, souvent, les gens vont peut-être oublier de venir prendre des permis.

825 L'autre élément qui nous inquiétait aussi, c'est qu'on nous a dit qu'il voulait également exclure les chemins d'accès. Donc, on a le chemin principal nord-sud, qui est une vingtaine de kilomètres, et tous les chemins d'accès donnant aux bordures de lacs pour les différents utilisateurs. Ça laissait des petites parcelles d'aires protégées entre des chemins exclus et autres.

830 Je pense que le gros bon sens est simplement on exclut toute une section et, là, le monde municipal pourra agir en toute latitude et liberté pour pouvoir orienter correctement l'aménagement et le développement de ce territoire-là. Bien sûr, en respect des grandes orientations que les aires protégées auront aussi.

835 À noter que ce secteur, quand on parle d'une aire protégée habitée, il l'est d'une façon très importante. On parle de 206 chalets mais, en réalité, sur les 206 chalets, il y a 77 résidences permanentes. Donc, près de 40 % des utilisateurs vivent là en permanence. Donc, c'est important. Et donc, les besoins en utilisation du territoire le sont en conséquence aussi.

840 **Mme GINETTE GODBOUT :**

Les parties exclues de la réserve de biodiversité projetée devraient également correspondre au règlement de zonage municipal.

845 **M. PIERRE MONFETTE :**

Le zonage municipal, bien sûr, précise ce que doit être une aire de villégiature. Nous avons une bande de 120 mètres autour des lacs. Ça, c'était ce qu'on appelle la norme minimale qui était imposée par le schéma d'aménagement.

850 La Municipalité de McWatters du temps avait rajouté une seconde bande de 120 mètres. Cette bande-là avait un objectif précis, c'était de pouvoir limiter les interventions forestières et, ça, ça avait été fait en concertation avec la compagnie Norbord du temps pour essayer de mitiger un petit peu l'impact visuel et disons les conflits d'usages qui pourraient arriver dans ce secteur-là.
855 Mais notre recommandation demeure au niveau du 120 mètres.

Mme GINETTE GODBOUT :

860 Les abris sommaires devraient être inclus dans la réserve de biodiversité projetée, tout en maintenant les conditions qui sont prévues dans les baux.

M. PIERRE MONFETTE :

865 On ne croit pas réaliste d'exclure 39 camps de chasse éparpillés un peu sur le territoire, qui ont une localisation souvent imprécise et qui ont simplement un petit carré du bâtiment, et là, ça ferait des petits carrés un petit peu partout comme ça. Alors, ça nous semble pas du tout adéquat. Donc, notre recommandation, c'est de l'inclure.

Mme GINETTE GODBOUT :

870 Les locataires de terres publiques à des fins de villégiature (baux de location de villégiature) doivent avoir la possibilité d'acquérir le terrain couvert par le bail.

M. PIERRE MONFETTE :

875 Il existe actuellement 169 terrains privés et 76 ou 77 baux, en plus d'avoir 18 terrains non occupés, des terrains vacants. Alors, nous, nous croyons qu'on devrait compléter l'aménagement de ce territoire-là, tout en conservant quand même des accès publics, parce que ça, c'est une faiblesse dans les deux lacs, il n'y a pas d'accès public à ces deux lacs-là. Donc, il faut cesser de privatiser le pourtour et laisser un libre accès à la population.

Mme GINETTE GODBOUT :

885 Les locataires des terres publiques à des fins de villégiature (baux de location de villégiature) doivent avoir la possibilité d'apporter des modifications à leur bâtiment ou au terrain sous bail, le tout en conformité avec les lois et règlements applicables.

M. PIERRE MONFETTE :

890 Ce commentaire-là s'applique dans la perspective où notre recommandation d'exclusion ne serait pas retenue et que là on devrait vivre avec une superposition de responsabilités. Alors, ça fait partie, bien sûr, de nos inquiétudes. Mais dans cette recommandation-là, ce qu'on demande, c'est que maintenant les règles soient claires et qu'on puisse informer et que le citoyen soit bien outillé pour pouvoir recevoir les orientations correctes.

Mme GINETTE GODBOUT :

900 L'ajout de nouvelles habitations de villégiature doit être autorisé en conformité avec les modalités généralement appliquées par le gouvernement en ce qui concerne le développement de la villégiature hors des aires protégées.

M. PIERRE MONFETTE :

905 Ça va aussi dans la continuité de ce qu'on a dit tout à l'heure. Les 18 lots vacants, nous, notre recommandation, c'est qu'ils soient disponibles pour des fins de villégiature ou résidence permanente.

Mme GINETTE GODBOUT :

910 La Ville désire qu'il y ait un seul Conseil de conservation et de mise en valeur pour les aires protégées sur son territoire.

M. PIERRE MONFETTE :

915 C'est un commentaire qu'on avait déjà fait lors de la présentation préliminaire. D'autres intervenants l'ont abordé également. Nous ne trouvons pas fonctionnel d'avoir un seul Conseil de conservation à l'échelle de deux territoires.

920 Tout à l'heure, vous avez parlé d'essoufflement. C'est clair que dans notre Table GIR, ce sont largement des bénévoles qui y siègent. Bien sûr, on a des gens des ministères et des forestières, mais tous les autres bénévoles, c'est avec eux aussi qu'on crée le contact et qu'on entame les discussions pour la recherche de solution collective commune. Alors, le danger souvent, c'est que s'il y a une organisation qui est régionale, le pauvre président, il pourra pas se taper 22 conseils de conservation. C'est utopique.

925 Donc, il faut trouver une formule qui est appropriée et de la développer à l'échelle d'un territoire. Un territoire, on entend une ville MRC comme la nôtre et une MRC pour les autres. Mais pour nous, c'est la plus large assiette que l'on doit intervenir, pour nous.

930 **Mme GINETTE GODBOUT :**

La Ville recommande que la Table GIR de Rouyn-Noranda agisse à titre de Conseil de conservation et de mise en valeur pour son territoire.

935 **M. PIERRE MONFETTE :**

940 On ne veut pas transformer notre Table GIR en Conseil de conservation, il faut bien s'entendre. Étant donné qu'on a un terrain d'atterrissage déjà existant à notre échelle, on pourrait s'en servir comme point de jonction et de faire siéger notre Table GIR aussi à titre de Conseil de conservation.

Il faut ne pas mêler les choses, mais on n'a pas encore développé encore la formule parce que, là, on est en train de chercher la bonne façon de travailler. Mais notre préoccupation, c'est toujours de maintenir notre contact avec nos intervenants du milieu et de ne pas se priver

945 d'eux. Et donc, si on a déjà un lieu d'échange actif, bien, c'est peut-être notre meilleure porte
d'entrée pour le réaliser.

LE PRÉSIDENT :

950 Arrivez-vous à rentrer ce qu'il vous reste dans deux minutes? Juste pour vous dire qu'on
est en train d'épuiser le temps.

Mme GINETTE GODBOUT :

955 Le Conseil de conservation et de mise en valeur doit disposer d'un budget suffisant pour
assurer son fonctionnement et la réalisation de projet de conservation ou de mise en valeur.

M. PIERRE MONFETTE :

960 C'est clair pour nous que le ministère devra attribuer une ressource humaine et les
budgets appropriés pour que ça fonctionne. Et que ça ne sera pas la Ville qui va soutenir ça, c'est
clair. On va participer, on va collaborer, mais on ne soutiendra pas.

Mme GINETTE GODBOUT :

965 Le cadre de protection et de gestion doit indiquer que la Ville continue à remplir ses
mandats, indépendamment du statut de réserve de biodiversité projetée.

M. PIERRE MONFETTE :

970 Ça, encore, ça s'applique dans la perspective où notre recommandation ne serait pas
retenue. Donc, là on serait obligés de composer avec plusieurs intervenants.

Mme GINETTE GODBOUT :

975 La mention relative au plan des mesures d'urgence doit être retirée du cadre de protection
et de gestion.

M. PIERRE MONFETTE :

980 On ne trouve pas ça approprié, tout simplement. Ça n'a pas affaire là.

LE PRÉSIDENT :

985 Bien, je vais embarquer là, si vous permettez. Vous avez posé la question, puis je pense
que le ministère vous a répondu qu'il retirait cette demande-là.

M. PIERRE MONFETTE :

990 Oui, c'est ça. C'est pour ça qu'elle n'est plus appropriée. Comme commentaire.

LE PRÉSIDENT :

995 Aviez-vous d'autre chose à ajouter?

Mme GINETTE GODBOUT :

C'est tout.

1000 **M. PIERRE MONFETTE :**

Ça termine. C'était nos recommandations.

LE PRÉSIDENT :

1005 Merci beaucoup. Je vais entamer ma liste maintenant. En tête de mémoire, vous nous avez mis des considérations qui sont d'ordre général sur le choix des aires protégées, dont une qui nous dit:

1010 *La Ville désire que les territoires protégés possèdent un véritable intérêt écologique pour la conservation et que ceux-ci collaborent au maintien de la biodiversité.*

Est-ce que c'est un commentaire qui s'adresse au projet qu'on examine?

1015 **M. PIERRE MONFETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1020 Dans quel sens?

M. PIERRE MONFETTE :

1025 Excusez. Vous pouvez préciser?

LE PRÉSIDENT :

1030 Ma question est: est-ce que ce commentaire-là s'applique au projet qu'on examine? C'est-à-dire, est-ce qu'il y a des éléments qui pourraient vous faire douter que, ou est-ce que vous considérez que c'est un territoire...

M. PIERRE MONFETTE :

1035 Ce territoire-là ne possède pas de caractéristiques exceptionnelles, si on le compare au
secteur du ruisseau Clinchamp où est-ce que là, il y a des forêts centenaires et qu'il y a des
particularités. C'est un environnement particulier avec l'esker, deux lacs, bon, le fait d'être habité.
Les gens aussi qui voulaient retrouver une certaine quiétude et voir un environnement. Mais sur
le côté biodiversité très particulière, c'est un petit peu plus nuancé.

1040

LE PRÉSIDENT :

Merci. Il y a un point aussi qui parle du captage d'eau souterraine pour lequel vous nous
dites que ce captage-là à des fins commerciales, industrielles ou publiques, par exemple
1045 l'approvisionnement de la Ville, devrait être autorisé dans l'esker Vaudray-Joannès. Y compris
dans la réserve?

M. PIERRE MONFETTE :

1050 Bon, là, il s'agit de voir où serait identifiée la source principale dans l'esker. Je ne suis
pas un hydrologue, je ne pourrais pas vous répondre d'une façon très scientifique. Mais nous, ce
qu'on dit, c'est que généralement, un esker, c'est présence d'une nappe souterraine intéressante
et de qualité.

1055 Juste pour vous donner un petit peu le pourquoi que cette préoccupation-là est arrivée,
c'est qu'à la fin des années 80, une compagnie minière est arrivée à Rouyn-Noranda – et c'était
dans le temps des accréditives – et ils étaient propriétaires de baux miniers dans le lac Dufault qui
est notre source d'approvisionnement en eau potable. Nous n'avions pas les outils légaux pour les
empêcher. Alors, ils se sont installés sur le lac et ont fait leurs forages.

1060

Et nous avons entamé des discussions serrées avec eux pour dire: «Écoutez, vous êtes
dans notre seule source d'approvisionnement en eau potable pour 30 000 de population. Vous
polluez notre nappe avec des hydrocarbures.» Des hydrocarbures, ça se traite pas. «Et nous
allons être pris avec le problème et vous, vous repartez. Vous allez avoir respecté vos
1065 accréditives et, nous, on reste avec le reste du problème.»

Et c'est là où la minière s'est engagée, elle a dit: «Bon, bien, si je pollue ton lac, je
m'engage à te faire une conduite d'amenée.» Puis la seule source d'eau potable qui était de
qualité et de quantité, c'était le lac Vaudray. Donc, ils ont dit: «On fera une conduite d'amenée du
1070 lac Vaudray.» C'est sûr que c'était assez utopique, mais, en tout cas, ça a été le pourquoi que
maintenant l'eau potable est une denrée rare et il faut s'assurer que là où elle existe, on pourra
aller la puiser.

LE PRÉSIDENT :

1075

D'accord. Mais le lac Vaudray, c'est parce que vous en identifiez dans le schéma d'aménagement, mais le lac Vaudray, je ne l'ai pas vu spécifiquement.

M. PIERRE MONFETTE :

1080

Non, il n'est pas là, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1085

Il n'y est pas.

M. PIERRE MONFETTE :

1090

Il n'est pas là. Nous sommes en révision du schéma d'aménagement. Le fait que maintenant il y a eu regroupement, parce que lorsque nous travaillions avec 17 municipalités, donc c'était la responsabilité de chacune des municipalités de s'identifier une source alternative d'eau potable, maintenant que nous fonctionnons comme une seule entité administrative, c'est sûr que le «pattern» change un petit peu et que les sources peut-être du quartier Evain vont devenir plus accessibles pour l'ensemble maintenant, qu'elles l'étaient auparavant.

1095

LE PRÉSIDENT :

1100

D'accord. En parlant du schéma d'aménagement, il y a aussi une chose que j'ai de la misère à comprendre. Vous allez certainement m'éclairer. C'est au sujet des 18 terrains qui ne sont pas construits, et puis finalement, si je vous ai bien compris, vous recommandez qu'ils soient mis à la disposition à des fins de villégiature.

1105

Si j'ai bien compris les annexes de votre schéma d'aménagement, il y a un tableau qui identifie les lacs de la Ville MRC et qui dit que, pour certains, les seuils de capacité support en termes de villégiature sont atteints et qu'on ne devrait pas avoir d'autres développements, et Vaudray et Joannès sont précisément deux lacs pour lesquels ces seuils seraient atteints.

M. PIERRE MONFETTE :

1110

C'est un fait.

LE PRÉSIDENT :

1115

Alors?

M. PIERRE MONFETTE :

1120 C'est un fait. C'est qu'à l'époque, dans les années 85, il y avait une technique qui relevait du ministère pour faire le calcul de la capacité portante des lacs. Cette technique-là a été révisée et maintenant, c'est une autre approche qui donne plus de liberté, de possibilité. Donc, ce qui était au schéma 87 va être certainement révisé de fond en comble avec la nouvelle technique.

LE PRÉSIDENT :

1125 On ne retrouvera pas le même tableau...

M. PIERRE MONFETTE :

1130 Exact.

LE PRÉSIDENT :

... dans le schéma d'aménagement.

1135 **M. PIERRE MONFETTE :**

Certains lacs vont avoir quand même leur capacité atteinte, mais d'autres vont voir leurs possibilités élargies.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pensez que ça va être le cas pour ces deux-là?

M. PIERRE MONFETTE :

1145 Je le crois bien, oui.

LE PRÉSIDENT :

1150 D'accord. Votre Table de gestion intégrée des ressources, qui serait votre porte d'entrée finalement comme vous l'avez expliqué tantôt, vous dites que les gens qui y siègent sont sensiblement les mêmes que ceux qui sont ciblés pour siéger au Conseil de conservation. Qui siège sur cette table?

1155 **M. PIERRE MONFETTE :**

GIR?

LE PRÉSIDENT :

1160

Oui?

M. PIERRE MONFETTE :

1165

Alors, premièrement, on avait invité tous ceux qui avaient été interpellés lors de nos consultations préliminaires. On avait une trentaine d'organismes qui s'étaient montrés intéressés à entamer une discussion avec nous. Et quand nous avons cheminé, le groupe s'est décanté un petit peu et il y a un groupe plus restreint qui a montré son intérêt à siéger d'une façon continue, d'autres qui ont montré l'intérêt à être informés et les documents leur étaient déposés

1170

régulièrement.

Ce qu'il reste au sein de la Table GIR, on a bien sûr notre ami Roger, les associations de chasseurs, pêcheurs, les associations de propriétaires des terres publiques, utilisateurs des terres publiques. On a un représentant du CLD volet tourisme. Je dois en oublier.

1175

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est pour me faire une image d'ensemble.

1180

M. PIERRE MONFETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1185

Parce qu'en fait, oui, c'est peut-être la porte d'entrée mais c'est aussi pas forcément non plus ces gens-là ou les mêmes gens qui vont être intéressés à siéger pour chacune des aires lorsqu'elles seront choisies. Donc, comment on s'organise avec ça?

1190

M. PIERRE MONFETTE :

Moi, ce que je vois – en tout cas, là, c'est mon opinion toute personnelle – c'est que la GIR continuerait son mandat premier qui est de concerter les gens autour d'une préoccupation au niveau de l'utilisation collective de la forêt et pourrait extensionner un petit peu avec des intervenants, et d'ajouter, selon la thématique traitée, si on traite de l'aire protégée Joannès-Vaudray, pourraient s'ajouter soit en début de rencontre ou fin de rencontre les personnes qui pourraient s'associer à ce sujet-là.

1195

Parce que c'est sûr qu'avec sept aires protégées, on va avoir l'Association des villégiateurs de Vaudray-Joannès, puis l'association d'un autre lac, c'est sûr qu'ils ont un intérêt qui est commun tout en étant particulier chacun.

1200

LE PRÉSIDENT :

1205 Parce qu'en fait, si vous craignez aussi, vous nous dites: «On ne veut pas que notre Table devienne le conseil», puis c'était une de mes questions avec votre proposition, est-ce que quelque part vous ne pourriez pas vous faire dire que: «Tiens, votre Table, elle va jouer un rôle important là-dedans» puis vous ramasser avec le support de la chose?

1210 **M. PIERRE MONFETTE :**

 Il y a un danger, c'est bien sûr. C'est pour ça qu'on veut être partenaire avec le ministère, puis trouver la bonne formule. Et le fonctionnaire qui sera attiré aux différentes aires protégées aura la responsabilité de faire l'élaboration des dossiers, de préparer le contenu de ses rencontres et tout, et d'avoir les budgets pour faire ses recherches.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord. Puis votre rôle dans le choix des autres territoires, si on peut... Parce que vous faites un commentaire, puis vous l'avez déjà fait en première partie aussi, puis c'est peut-être le temps de faire passer le message, je ne sais pas, au sujet de la façon dont la Ville était mise à contribution dans la démarche.

1225 **M. PIERRE MONFETTE :**

 Bon, nous avons un mandat qui est l'aménagement et le développement du territoire et donc, nous sommes un intervenant privilégié. On accepte mal d'être considéré comme un second violon dans tout ça et on aimerait être sur les bancs d'en avant quand vient le temps d'entamer les discussions. Et ça n'a pas été toujours le cas. On s'en est ouvert au ministère. On a fait nos commentaires. On nous a dit que cette situation-là serait corrigée. Monsieur Girardin s'est engagé même à venir faire une rencontre pour faire le point et préciser un petit peu les modalités de fonctionnement. On en est bien contents, mais on attend toujours.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord.

1240 **M. PIERRE MONFETTE :**

 Il n'y a pas eu de suivi à ça.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

 Peut-être pour terminer, on va parler de vos demandes d'exclusion. Vous avez expliqué pourquoi, ça va. Mais je vois qu'il y a aussi une superficie qui correspond au Centre éducatif forestier. Pourquoi cette partie-là?

M. PIERRE MONFETTE :

1250 Parce qu'elle a eu une attribution de zonage récréatif. Ce n'est pas quelque chose qui est majeur quant à nous. Si la recommandation est de s'accoter sur la route, on va très bien vivre avec ça.

LE PRÉSIDENT :

1255 Puis compte tenu de vos demandes, est-ce que vous considérez quand même que des aires protégées en milieu habité, c'est faisable? Parce que là, on a comme une grosse enclave.

M. PIERRE MONFETTE :

1260 Il me semble que ça serait plutôt un mariage qu'on pourrait penser. Mais avec des lits séparés.

LE PRÉSIDENT :

1265 L'image est très parlante. Je vous remercie beaucoup. Merci, madame. Merci, monsieur.

1270 Alors, on va prendre une pause d'une douzaine de minutes. On reviendra avec un lien téléphonique avec un participant de l'extérieur tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1275

LE PRÉSIDENT :

1280 Notre prochain participant est déjà au téléphone. Alors, nous allons reprendre. On me dit que les représentants de la Société pour la nature et les parcs du Canada sont au téléphone. Alors, il s'agit de monsieur Jean-François Gagnon.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1285 Bonjour, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

Vous allez bien?

1290 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Oui, très bien. Vous?

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Tout à fait. Et vous êtes accompagné de monsieur Archambault?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1300 Oui, monsieur Sylvain Archambault, qui agit à titre de biologiste consultant pour la SNAP.

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

1305 Bonjour! Je suis ici.

LE PRÉSIDENT :

1310 Bonjour, monsieur Archambault! Alors, étant donné qu'on vous a au téléphone, vous savez que vos propos – je ne répéterai pas les règles de procédure des audiences, vous les connaissez – mais vous savez que vos propos sont pris en sténotypie et, comme vous êtes loin et qu'on ne vous voit pas, lorsque vous interviendrez, on va vous demander de vous identifier à chaque fois. Ça va?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1315 Oui.

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

1320 Oui, c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

1325 Et je vous répète aussi que la commission vous alloue une quinzaine de minutes pour la présentation de votre mémoire, après quoi, nous allons avoir quelques échanges avec vous. Alors, si ça va comme ça et à moins que vous n'ayez des questions, je vais vous demander d'y aller avec votre mémoire.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1330 Merci, monsieur le président. Jean-François Gagnon de la SNAP, la Société pour la nature et les parcs. Monsieur le président, me fiant sur votre mémoire, je vais passer la présentation de l'organisme, ainsi que nos revendications traditionnelles sur la Stratégie

1335 québécoise sur les aires protégées. Je présume que vous pouvez les relire si jamais il y avait des discussions que vous ne vous rappeliez plus.

Et bien, on va commencer immédiatement avec la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gagnon?

1345 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1350 Je vous arrête deux secondes pour vous préciser que si vous voulez mentionner des éléments du territoire, nous avons actuellement à l'écran une carte de la réserve projetée.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1355 Fantastique! Ça va être utile pour les propos de monsieur Archambault. En guise d'introduction pour la réserve de biodiversité projetée, et bien, c'est sûr que ce qui est proposé actuellement, c'est une petite aire protégée. On parle de 180 kilomètres carrés. Et ce qui nous inquiète particulièrement, c'est qu'il y a beaucoup de pression autour de l'aire protégée et il y a aussi beaucoup de perturbations à l'intérieur de l'aire protégée.

1360 C'est sûr qu'on est en faveur de l'aire protégée, mais ça nous apparaît essentiel que les usagers, que les gens qui fréquentent ce territoire-là partagent l'objectif de conservation. Et au-delà de simplement partager l'objectif de conservation, il va falloir qu'il y ait aussi une volonté de changer certaines pratiques sur le terrain pour faire en sorte que l'objectif de conservation soit possible.

1365 Alors, c'est dans ce sens-là que la SNAP appuie le projet, mais aimerait que le projet d'aires protégées se réalise que s'il y a une majorité de gens qui se sentent concernés et que la majorité des gens sont prêts à faire des efforts.

1370 Ceci étant dit, dans notre mémoire, on propose plusieurs mesures justement pour atteindre l'objectif de conservation. Il y en a une en particulier qui nous tient à coeur, c'est l'agrandissement de l'aire protégée. Sur ce, je vais laisser la parole à monsieur Archambault qui va vous expliquer un peu la proposition qu'on voudrait soumettre au BAPE et au promoteur.

1375

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous écoute, monsieur Archambault.

1380 **M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :**

Oui. Sylvain Archambault. Effectivement, la réserve de biodiversité projetée est relativement petite. On a, comme monsieur Gagnon l'a dit, des craintes sur la préservation de son intégrité écologique, particulièrement dans le secteur est où il y a eu beaucoup de coupes forestières, c'est un secteur habité, une forte densité de routes, de chemins forestiers.

1385 Alors, vers le côté ouest du territoire, un secteur qui est beaucoup plus intact, ce qu'on propose, c'est d'ajouter, d'agrandir le territoire en incluant trois bassins versants: ruisseau Carrière, ruisseau Latour et ruisseau Picard, de façon à se rendre jusqu'à la rivière Kinojévis. C'est un secteur où on constate aucune coupe forestière récente. Il y a beaucoup de forêt mature et surannée, beaucoup plus que dans la partie est, très peu de sentiers, un territoire qui est très peu fragmenté, donc avec un fort potentiel de conservation. Et ça permettrait à la réserve de biodiversité d'atteindre beaucoup mieux ses objectifs de conservation.

1390
1395 Alors, je vais retourner la parole à monsieur Gagnon.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Oui, très bien, monsieur Archambault. Maintenant, pour les autres mesures pour Joannès-Vaudray, je vous laisserais les lire, à moins qu'il y ait des questions à la fin, on pourrait y revenir.

Maintenant, j'aimerais qu'on change la carte et qu'on passe à la carte de la page 20 de notre mémoire.

1405

LE PRÉSIDENT :

Alors, un petit instant, on est en train de procéder. La page 20 de votre mémoire. Voilà, c'est fait.

1410

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Oui. Et bien, il est évident que la SNAP, on se réjouit de voir une aire protégée qui est créée spécifiquement à l'intention d'une espèce en péril, qui a un statut précaire, notamment le caribou forestier. Pour nous, c'est très bien, parce que ça vient vraiment suppléer aux lacunes, si on veut, dans la *Loi sur les espèces menacées* ou le Règlement sur les habitats fauniques. Le rétablissement du caribou forestier, ça ne peut pas juste miser sur des changements dans les pratiques forestières, ça doit d'abord reposer sur un réseau de grandes aires protégées qui sont

1415

1420 interreliées. Par la suite, des changements au niveau des pratiques forestières peuvent venir appuyer les aires protégées pour le rétablissement du caribou.

1425 Et, en plus, qu'est-ce qui est bien dans le cas de la réserve de biodiversité projetée, c'est qu'on vient toucher toutes les sphères d'activités industrielles. Contrairement au plan d'aménagement faunique qui vise particulièrement l'industrie forestière, dans ce cas-ci, on est sûr que les habitats du caribou sont protégés contre toutes formes d'activité. Alors, c'est ça.

1430 Maintenant, qu'est-ce qu'on voudrait voir pour l'aire protégée? C'est clair que ça nous apparaît encore une fois comme une petite aire protégée pour le caribou forestier. Monsieur Rhéaume Courtois dans sa thèse de doctorat montre que le caribou a des grands domaines vitaux supérieurs à 1000 kilomètres carrés à l'intérieur d'une année. Et si ma mémoire est bonne, il parle de 3500 kilomètres carrés sur un territoire sur une base pluri-annuelle. Alors, on voit qu'on est loin de la superficie de 3-400 kilomètres carrés qui est proposée pour la réserve de biodiversité du lac Sabourin. En fait, l'idéal, ce serait de protéger au complet l'aire de fréquentation du caribou.

1435 Maintenant, on a identifié quelques secteurs qui nous semblent particulièrement prioritaires. C'est des secteurs qui devraient être inclus à l'aire protégée dès maintenant. Sur ce, je vais laisser à monsieur Archambault le soin d'illustrer quels sont ces secteurs prioritaires.

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

1440 Sylvain Archambault. Alors, si on regarde la carte qui est projetée présentement, le secteur en pointillé représente l'aire de répartition du caribou dans le secteur de Val-d'Or et on a identifié quatre secteurs prioritaires qui sont de différentes couleurs.

1445 Le premier secteur sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est le secteur orangé qu'on appelle le secteur à l'est du lac Crémazie. C'est un secteur qui a déjà été proposé comme agrandissement par Faune Québec et c'est un secteur qui est utilisé de façon soutenue par le caribou. On y retrouve de grands blocs de forêt mature, aucun chemin gravelé et ça permettrait de combler une enclave importante qui est loin d'être une situation idéale dans le design des aires protégées.

1450 À ce secteur orangé, on peut passer au secteur qui est en bleu, à l'ouest du lac Crémazie. J'aimerais une petite correction. C'est que contrairement à ce qu'on voit sur la carte, ce secteur devrait être accolé au secteur orangé. Alors, encore une fois, ici aussi on voit la présence régulière du caribou grâce à des suivis télémétriques. Ce secteur-là constituerait un lien important entre l'aire de mise bas et l'aire d'hivernage qui se situe au sud de la rivière des Outaouais, donc au sud du secteur en bleu. C'est un des deux plus grands réservoirs de biomasse de lichen de l'ensemble du territoire. Et c'est pratiquement dénué de chemins forestiers, sauf pour le chemin du Twin qui est à la gauche. Donc, un secteur qu'on considère très important

1460 pour le caribou.

1465 Un autre agrandissement suggéré, c'est le secteur en rose, au nord du lac Sabourin. Alors, toute la rive nord du lac Sabourin sur une longueur de 6 kilomètres présentement n'a aucune forme de protection et, de plus, on observe des occurrences de caribou au nord du lac Sabourin. L'Association des riverains du lac Sabourin a déjà proposé cet agrandissement et nous nous rallions à cette proposition, mais nous l'étendons quelque peu pour inclure la totalité du bassin versant du lac Sabourin, ainsi que la rivière Sabourin. Donc, c'est le périmètre qui est en rosé sur la carte.

1470 Et, finalement, un quatrième secteur qu'on juge important et qui devrait être annexé à la réserve de biodiversité, c'est le secteur en vert, complètement à gauche de la réserve. C'est ce qu'on appelle souvent le secteur du lac Crochet. Ça a déjà été il y a quelques années une aire d'hivernage importante pour le caribou. C'est aussi une des plus grandes biomasses de lichen du secteur. C'est présentement toujours fréquenté par le caribou. Et un avantage, c'est que ça vient former une zone tampon qui est au nord de la réserve écologique, une réserve écologique qui, 1475 soit dit en passant, est très petite et très fragile au niveau de son intégrité écologique.

Et j'aimerais qu'on passe à la carte suivante, qui est la carte de la page 25 dans le mémoire.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est fait.

1485 **M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :**

Oui, merci. Alors, ce qu'on peut voir sur cette carte, premièrement, évidemment en orangé à peu près au centre, c'est la réserve de biodiversité du lac Sabourin. Ce qu'on peut voir complètement en bas à gauche, c'est une réserve de biodiversité projetée, celle du réservoir Decelles. Et entre les deux, ce grand massif vert foncé, c'est identifié comme un des derniers grands massifs non fragmentés en Abitibi. Ça a été identifié par l'organisme Global Forest Watch, ainsi que par le Fonds mondial pour la nature et aussi l'Association des manufacturiers de bois de sciage comme étant un territoire à haute valeur de conservation. Alors, donc ce secteur vert foncé constitue un lien écologique d'une grande importance entre ces deux réserves de 1490 biodiversité.

Et si on retourne à notre secteur du lac Crochet, qui est complètement à l'ouest de la réserve du lac Sabourin, ça serait un premier pas vers la conservation de ce lien écologique important.

1500 Donc, quatre secteurs qui viennent un peu consolider la réserve de biodiversité du lac Sabourin.

LE PRÉSIDENT :

1505

Monsieur Archambault, pendant qu'on est avec la carte à l'écran, pouvez-vous juste nous préciser la signification des surfaces qui sont en jaune dans le massif forestier?

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

1510

Oui. Les surfaces en jaune, ce sont des surfaces qui sont dénudées naturellement. Donc, tout probablement des aires de lichen ou des sommets un peu plus rocheux.

LE PRÉSIDENT :

1515

D'accord. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1520

Jean-François Gagnon.

LE PRÉSIDENT :

1525

Oui?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1530

Je pense que les propos de monsieur Archambault puis la lecture de notre mémoire vont démontrer que compte tenu de l'importance des massifs forestiers, d'avoir des milieux intacts pour le caribou forestier qui est très sensible face à la fragmentation, je pense que c'est ça qui motive nos demandes d'agrandissement. Aller chercher le maximum de milieu intact, c'est une garantie pour le caribou que lorsqu'il va y avoir des perturbations dans les endroits où est-ce qu'il peut être, il va toujours avoir des habitats pour se réfugier.

1535

Alors, si on a une grande aire protégée et, en plus, on a un bon plan de rétablissement au niveau des pratiques forestières, bien, on met toutes les chances de notre bord de rétablir la population du troupeau de Val-d'Or. Sur ce, ça met fin à notre brève présentation. Si vous avez des questions, monsieur le président, il nous fera plaisir d'y répondre.

1540

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, monsieur Gagnon, merci monsieur Archambault. Écoutez, oui, j'en ai. Je vais y aller un peu dans l'ordre, en suivant votre mémoire.

1545

Si on vous a bien compris, vous considérez – on va revenir à Vaudray-Joannès – vous considérez que l'implantation d'un tel projet n'est possible que s'il y a une acceptabilité sociale assez grande. Vous parlez de la majorité des résidants. Pouvez-vous être un petit peu plus précis quand vous parlez de la majorité?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1550

En fait, il faut être réaliste. Il est clair que le ministère de l'Environnement ne pourra pas aller jouer à la police constamment sur le terrain. Donc, il faut qu'à quelque part, les usagers, les gens qui sont sur le terrain soient conscients que leurs actions, que des fois ils pensent pas mal faire non plus, mais que chacune des actions, combinées par l'ensemble des villégiateurs, peut

1555

avoir des répercussions pour l'environnement.

Ce qu'on dit finalement, c'est que si les gens ne veulent pas changer et qu'ils ne veulent pas de l'objectif de conservation, ce sera un peu difficile de l'imposer. Alors, c'est dans ce sens-là que nous, on invite évidemment les gens à faire une réflexion, à savoir comment est-ce qu'on

1560

pourrait changer nos pratiques pour vraiment que la réserve de biodiversité soit profitable pour la biodiversité et que ça ne se limite pas à être un terrain de jeu.

LE PRÉSIDENT :

1565

D'accord. Mais en tout cas, on pourrait débattre longtemps des catégories de l'UICN, par exemple, dont une prévoit spécifiquement la présence de certaines activités humaines et même des prélèvements, mais on ne fera pas l'analyse sur le banc. J'aimerais cependant revenir avec une question qui reste liée à ça.

1570

Vous considérez, ce que vous appelez la présence d'enclave au sein des aires protégées, donc pour ce qui est des aires protégées, devrait demeurer une mesure d'exception et non pas devenir la règle lorsqu'on établit des réserves. Or, il y a eu, en tout cas lors de cette audience, plusieurs représentations à l'effet qu'il fallait choisir des territoires près des villes pour que tout le monde puisse en profiter. Il n'y a pas une espèce de paradoxe là-dedans? Ou, en tout cas, êtes-vous à l'aise avec vos recommandations et cette demande-là?

1575

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1580

Oui. Bien, en fait, je ne vois pas l'inconvénient que ça soit près des villes. Au contraire, c'est très bien que les gens aient accès à la nature et des milieux non fragmentés près des villes. Le problème, et on le vit au niveau des parcs, c'est que souvent il y a des activités qui sont non compatibles. Alors, ce qu'on fait, c'est qu'on fait un système de zonage et on dit: «Ce petit bout-là ne fait pas partie du parc. Ce petit bout-là est exclu. Ce chemin-là est exclu», pour pouvoir permettre des activités qui sont non compatibles.

1585

1590

En fait, nous, qu'il y ait une aire de villégiature qui réponde du MRN plutôt que du ministère de l'Environnement, écoutez, ça nous importe peu, tant qu'il y ait vraiment des engagements, puis qu'il y ait des mesures qui soient prises pour que, en bout de ligne, on respecte l'objectif de conservation. Parce que ça, c'est bien clair que les impacts reliés à la villégiature ne sont pas seulement concentrés dans la zone, si on veut, qui ne fait pas partie de l'aire protégée. C'est clair qu'il y a des échanges. C'est pas des systèmes fermés.

1595 Alors, l'important, c'est qu'en bout de ligne, si on appelle ça une réserve de biodiversité, c'est que la biodiversité va y trouver son compte et, ça, ça devient possible que si les gens sont prêts à faire des efforts.

LE PRÉSIDENT :

1600 D'accord. Si on retourne au lac Sabourin -- non, c'est pas vrai. On est encore dans Vaudray-Joannès. La partie est du territoire est passablement perturbée. Certaines personnes ont proposé comme vous d'étendre le territoire à l'ouest, mais ils ont aussi proposé de soustraire des parties à l'est du territoire et notamment d'arrêter la réserve au chemin Nordbord, de sorte qu'il en marque la limite mais qu'il soit entièrement à l'extérieur. J'aimerais beaucoup avoir votre avis sur cette proposition.

1605 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Jean-François Gagnon.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1615 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

1620 Et, bien, écoutez, je ne sais pas si on parle de négociation ou quoi que ce soit, je ne suis pas au courant de tout ça. Pour nous, c'est clair que la partie à l'ouest représente vraiment un potentiel de conservation. Maintenant, la partie à l'est qui est fragmentée ne restera peut-être pas toujours fragmentée aussi. Si on arrête la coupe, si on ferme les chemins, il est possible, avec le temps aussi, que la nature reprenne le dessus puis efface l'impact de l'homme. Ça, c'est clair.

Maintenant, si vous me demandez mon avis, c'est clair que la partie à l'ouest est nettement plus intéressante en termes de conservation.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

1630 En fait, ma question, elle venait du fait que vous avez élaboré sur le chemin Nordbord et vous parliez d'un protocole strict, et finalement d'un paquet de contraintes du fait qu'une partie du chemin était dans la réserve. Alors, je voulais savoir si vous aviez un commentaire à formuler ou si le fait d'en faire la limite ou de l'exclure résolvait pour vous en partie les préoccupations que vous aviez à l'égard de ce chemin-là.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1635 Je vous dirais que non. Écoutez, si le chemin est inclus dans la réserve de biodiversité, on veut s'assurer qu'il y ait des mesures qui soient prises en considération. Et s'il ne l'est pas, ça peut être vivable aussi pour nous. L'important, c'est vraiment d'aller chercher les territoires d'intérêt pour la conservation.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Si on s'en va au lac Sabourin, vous nous avez présenté des secteurs d'agrandissement et vous avez mentionné, et dans votre présentation tout à l'heure et dans le mémoire, qu'au moins certaines parties feraient d'excellentes zones tampons pour préserver l'intégrité de la réserve.

Moi, j'aimerais vous entendre un peu là-dessus, à savoir, notamment, est-ce que dans ces zones-là on aurait les mêmes restrictions que dans le reste de la réserve? Et, sinon, quelles activités seraient permises qui pourraient pas l'être dans la réserve, par exemple.

1650

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Je vais commencer à répondre et monsieur Archambault pourra compléter sur l'importance d'aller entourer la réserve écologique par la réserve de biodiversité.

1655

En fait, nous, on reste avec un principe très clair. Peu importe le statut de l'aire protégée, il n'y a pas d'activité industrielle. Maintenant, à savoir pour les activités de prélèvement ou de villégiature, bien, il faut voir ce que le milieu est capable de supporter là. Si on est dans une zone d'hivernage du caribou, c'est pas la même chose qu'un milieu simplement de passage. Je ne sais pas si, Sylvain, tu aurais quelque chose à dire pour compléter ma réponse?

1660

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

Oui. C'est que le principe de l'aire tampon, c'est d'avoir une zone périphérique où les activités sont un peu plus permissives que la zone centrale. Alors, à ce moment-là, la zone centrale, c'est la réserve écologique du caribou-de-Jourdan où, là, évidemment, il n'y a aucune activité permise. Dans la zone verte, qui est en périphérie, il y a des activités évidemment de prélèvement de la ressource qui peuvent être faites: pêche, chasse à certaines périodes de l'année. Évidemment, ça serait ajusté avec le plan de zonage de la réserve de biodiversité.

1670

Mais par rapport à la zone centrale qui est la réserve écologique, c'est certain que la zone verte est plus permissive au niveau des activités humaines. Et c'est clair qu'il n'y aura pas d'activités de nature industrielle.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci. Vous avez aussi des préoccupations à l'égard du chemin du Twin pour lesquelles vous dites que, même si un protocole d'intervention était signé, vous souhaitez que toutes les garanties soient données afin que les objectifs de conservation de la réserve soient respectés. D'autant plus que le chemin traverse une aire de mise bas.

Quelles seraient les garanties de nature à vous satisfaire à cet égard-là?

1685 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Sylvain, as-tu quelque chose à répondre?

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

1690 Tout simplement, c'est le fait que le chemin du Twin est un chemin qui est très utilisé, contrairement au chemin Norbord. Non, au niveau de garanties précises, ça serait au ministère de l'Environnement à...

1695 **LE PRÉSIDENT :**

À les établir.

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

1700 ... à les établir.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprend.

1705 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Monsieur le président?

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Gagnon?

1715 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Oui. Juste pour clarifier l'idée derrière. On n'est pas en mesure de fournir une réponse précise, mais l'idée derrière notre recommandation, c'est qu'on ne se lave pas les mains en disant: «Bien, ce chemin-là est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles, il

1720 ne fait pas partie de la réserve de biodiversité. Donc, on peut faire comme si c'était un chemin normal.»

1725 Je pense qu'il faut prendre la question dans son ensemble. On a un chemin qui traverse une réserve de biodiversité, qui traverse des zones importantes pour le caribou. Alors, c'est un fait. On est pris avec ça. Maintenant, il faut s'assurer que ce chemin-là va avoir un minimum d'impact.

1730 Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? Je ne peux pas vous donner d'exemple, mais je suis sûr qu'avec le savoir qu'on a, on est capable de trouver des mesures d'atténuation, on est capable d'avoir un protocole sérieux et de faire le suivi du protocole pour être sûr que ce chemin-là ne vienne pas bousiller les efforts de conservation qu'on tente de mettre sur pied avec la réserve de biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

1735 D'accord. Si on revient à votre carte des grands massifs non perturbés, vous dites que la protection entre autres du secteur qui était désigné en vert sur la carte précédente, au nord la réserve écologique, ça serait un début. Est-ce que, ultimement, vous voyez cet ensemble de territoire protégé et ce grand massif comme un tout qu'on devrait mettre de côté? Est-ce que vous êtes allé jusque là ou si j'interprète?

1740

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1745 Jean-François Gagnon. En fait, vous êtes un peu visionnaire. C'est sûr que ça serait l'idéal, si ce n'était des contraintes économiques que je connais malheureusement pas sur ce territoire. Mais c'est clair qu'à court terme, on pourrait déjà envisager d'avoir un lien entre la réserve de biodiversité du lac Sabourin et l'autre réserve de biodiversité, celle qui a été annoncée dernièrement, je pense c'est celle du réservoir Decelles. Alors, aller chercher un lien fonctionnel entre les deux réserves de biodiversité, ça sera déjà un début en soi.

1750 Concernant la carte, vous avez dit qu'il s'agissait de notre carte, mais en fait, c'est une carte qui est tirée des travaux de Global Forest Watch, qui eux ont vraiment étudié les massifs non fragmentés. Et c'est une de leurs conclusions. Alors, c'est clair qu'on veut mettre les aires protégées où est-ce que c'est le plus intéressant et ça semble sortir comme une des zones intéressantes, d'où le fait probablement qu'il y a déjà deux réserves de biodiversité et deux réserves écologiques à ces endroits-là.

1755

LE PRÉSIDENT :

1760 D'accord. Vous terminez votre mémoire en recommandant que l'autorité sur le territoire des réserves de biodiversité soit transférée au ministère de l'Environnement. Est-ce que c'est vrai pour tous les enjeux?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1765 En fait, comme d'habitude, on prône toujours la collaboration entre les ministères, entre
les différents intervenants. On sait que parfois chacun a sa chasse gardée, chacun sa vision.
Notre position, c'est que ultimement quand les protagonistes, si on peut dire, n'arrivent pas à
s'entendre, que le ministère de l'Environnement ait le dernier mot sur le territoire des aires
protégées. Comme ça, bien, on sait en bout de ligne qui est imputable et qui prend la décision en
1770 bout de ligne.

Maintenant, à savoir quels pouvoirs concrètement on ramène au ministère de
l'Environnement? Mais ça sera un peu de voir avec eux qu'est-ce qu'ils sont prêts à assumer. Je
ne pense pas que, demain matin, ils seraient prêts à prendre sous leur juridiction tous les baux de
1775 villégiature ou des trucs comme ça. Maintenant, s'il y a conflit ou s'il y a divergence d'opinion, vu
que c'est une réserve de biodiversité, l'opinion du ministère de l'Environnement devrait avoir
priorité sur celle des autres intervenants.

LE PRÉSIDENT :

1780 D'accord. On nous a dit, on a entendu beaucoup lors des trois séances les gens nous
parler de sentiment d'appartenance, puis d'adhésion au projet à condition qu'ils se sentent partie
prenante. Et qu'ils aient notamment une plus grande participation et une plus grande
responsabilité quant au Conseil de conservation et de mise en valeur.

1785 Malgré vos recommandations, puis malgré le fait que vous placez en premier lieu l'objectif
qui est de conserver la biodiversité et le fait que les gens peuvent y adhérer si, et seulement s'ils
ont une grande participation, vous pensez que c'est possible pareil, même avec votre dernière
recommandation?

1790

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Oui. En fait, notre dernière recommandation serait peut-être plus au niveau
gouvernemental entre les intervenants municipaux ou gouvernementaux. Au niveau du Conseil de
1795 conservation et de mise en valeur, c'est clair que s'ils sont appelés vraiment à se prononcer sur
l'avenir de la réserve de biodiversité, ces gens-là, ça leur prend un minimum de sentiment
d'appartenance, ça, c'est clair, et je crois qu'ils l'ont.

1800 Alors, écoutez, nous, qu'il y ait un comité de conservation et de mise en valeur en place,
on applaudit, c'est une excellente idée. Et autant que possible, j'ai confiance que le ministère de
l'Environnement va écouter ces gens-là et travailler de bonne foi avec ces gens-là pour arriver à
trouver des solutions qui sont à la fois possibles de maintenir la biodiversité en place et permettre
les activités de loisir pour le territoire.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, quant à moi, j'ai fait le tour des questions que j'avais en regard de votre mémoire. Alors, à moins que vous n'ayez d'autres commentaires, je vais vous remercier beaucoup de votre participation et vous laisser le bonjour.

1810

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Merci à vous.

1815

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

Merci beaucoup et bonne journée à vous!

1820

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Gagnon, monsieur Archambault. Merci.

Alors, j'appelle maintenant monsieur Ken Brushey, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Brushey!

1825

M. KEN BRUSHEY :

Bonjour, monsieur Haemmerli. Bonjour, monsieur le président. Moi, je me présente. Je me nomme Ken Brushey. Je suis résidant de McWatters pour plusieurs années et maintenant je suis résidant d'un chalet au lac Vaudray. J'étais maire et échevin à la Municipalité de McWatters des années 1980 à 1988. Par la suite, j'ai été membre de l'Association du lac Joannès-Vaudray de 89 à 91. Mes fonctions à la Fonderie Horne, c'est opérateur électrique depuis 37 ans et 7 mois.

1830

1835

Les gens de McWatters ont toujours pris l'environnement à coeur. Entre autres, nous avons «semancer» – je parle de la municipalité de McWatters – on avait «semancer» le parc à résidus miniers qui est situé entre l'aéroport et la Ville de Rouyn-Noranda, qui était un parc à résidus très dur à l'oeil pour la conception. Donc, nous autres, on a mis un beau parc vert et quelque chose de beau pour l'environnement. En étant à la municipalité dans ce temps-là, c'est un de nos projets.

1840

Et le maire de McWatters en 1983, il s'appelait Marcel Bernier. C'est justement lui qui a dessiné l'enseigne qui est sur la feuille en 1983 pour montrer que l'air est propre, l'eau en bas est propre et les forêts, les flèches par la forêt. Notre façon de voir notre municipalité, comme le lac Vaudray-Joannès est situé dedans, maintenant ça fait partie de la grande ville de Rouyn-Noranda, mais dans le temps, nous autres, on s'est préoccupé de nos affaires dans le temps.

1845

1850 Et en l'an 2004, quand la Ville de Rouyn-Noranda a pris la nouvelle couleur, qui était le rouge, maintenant, si tu vois comme sur l'enveloppe, ils ont pris nos couleurs puis ils ont pris nos enseignes. Si tu vois la différence. Juste pour montrer qu'en 1980, quand la municipalité s'est formée, on avait déjà l'environnement à coeur.

1855 Les lacs Joannès et Vaudray ont toujours fait les choses comme elles devraient être faites. Au commencement, les lacs étaient un club privé. La seule façon de rentrer sur nos lacs était par le seul chemin qui avait une barrière dans le temps. Et un gardien. Et si tu voulais voir de la visite ou quelqu'un qui venait te voir, il fallait passer par ce chemin-là. Donc, tout le monde a toujours pris ça à coeur pour pas avoir de problème.

1860 En 1978, le gouvernement a décidé dans l'ensemble du Québec d'enlever les clubs privés. Que tout le monde avait le droit à tous les lacs et toutes les forêts de la province de Québec. Donc, nous autres, on a accepté puis on a ouvert nos lacs à tout le monde. Puis jusqu'à date, ils étaient toujours bien gérés. Ça, c'est même avant l'arrivée d'Hydro-Québec et de Telbec, nous avons toujours eu le respect des forêts et de l'environnement.

1865 À toutes les années, on a des collectes de ferraille. On va dans la forêt, toutes les autos, les carcasses de choses dans notre zone qu'on veut protéger, nous autres, on veut que ce soit gardé beau et propre pour que la nature et les animaux et tout le monde vivent dans la nature.

1870 On a toujours suivi les vitesses sur les routes, on a installé des lampadaires pour la protection, on a installé des adresses civiques pour que le monde puisse facilement voir les adresses et en même temps se concentrer sur la route, puis on a toujours eu la façon de penser que nos forêts et nos lacs propres et rien de moitié.

1875 Moi, personnellement, je suis arrivé avec l'arrivée de l'électricité en 84. J'ai acheté mon chalet et le terrain au montant de 12 000 \$. J'ai investi beaucoup de temps, beaucoup d'argent pour maintenant avoir une valeur à mon chalet. J'ai acheté des bateaux, j'ai acheté deux motomarines et j'ai dépensé, en même temps que j'ai investi dans l'économie, j'ai investi dans mon avenir à moi. Et en même temps, j'ai élevé ma famille et mes trois enfants.

1880 Eux autres, j'ai montré à grandir avec la forêt, garder la forêt propre, garder les eaux propres. Ils ont tout appris à nager puis à aimer la nature. La carte de compétence d'embarcation de plaisance, c'est une carte que le gouvernement nous a demandé de suivre, nous a obligés de suivre. J'ai suivi, puis à beaucoup de frais, puis beaucoup d'études pour être capable de conduire mes embarcations que j'avais.

1885 Dans la première partie de notre séance le 21 septembre, j'ai montré que nos lacs Vaudray-Joannès sont situés plus ou moins nord-sud et que, à chaque fois qu'il vente, un vent plus que 15 kilomètres/heure, les lacs sont pas accessibles aux bateaux ou aux motomarines. C'est trop de...

1890

LE PRÉSIDENT :

Les vagues sont trop hautes.

1895 **M. KEN BRUSHEY :**

... trop de vagues. Donc, de cette façon-là, la nature est capable de prendre soin de son propre...

1900 **LE PRÉSIDENT :**

De prendre soin d'elle-même. C'est ça que vous voulez dire.

1905 **M. KEN BRUSHEY :**

Exactement. Et comme j'ai dit dans l'autre moitié aussi, même si j'ai deux motomarines et un bateau, j'ai un bateau de 70 forces Yamaha qui fait pas beaucoup de bruit partout, j'ai pas utilisé 4-5 gallons d'essence dans tout l'été. Et ça s'adonne que je suis un nageur, un nageur de distance. Donc je suis toujours à l'eau. Je suis toujours sur mon quai à surveiller l'eau. Je traverse mon lac à la nage, aller-retour, 20 fois par année. Pour faire ça, là, il faut pas qu'il y ait de circulation de bateaux parce que je vais me faire frapper.

1910
1915 Puis quand je «checke» les vagues, quand je «checke» la circulation de bateaux, j'ai constaté que cette année, j'ai pas vu plus que 50 bateaux dans tout l'été. Puis ça, c'est un lac – je parle des lacs Vaudray et Joannès – ce sont des lacs qui sont uniques à eux autres. Ils ne communiquent pas avec aucun autre lac. Donc, le trafic est vraiment... si vous avez un droit aller, vous allez, puis quand t'as fini, tu reviens. Il y a pas de free for all sur le lac, il y a pas rien.

1920 Comme j'ai dit – même j'ai marqué sur mes papiers 40 bateaux – mais j'ai dit 50, puis je suis toujours... c'est juste pour montrer que la circulation, ceux qui ont fait la vérification des lacs, de l'utilisation des bateaux, il y en a pas vraiment beaucoup.

1925 Aussi, pour montrer que l'eau est belle, est propre, si je passe une heure et demie pour faire une traverse de mon lac, puis si j'ai encore la peau assez propre...

LE PRÉSIDENT :

En bon état.

1930 **M. KEN BRUSHEY :**

1935 ... en bon état, quand tu nages, tu avales beaucoup d'eau, je suis pas malade et loin de là, c'est que l'eau est encore propre, puis même avec tous les chalets, puis les bateaux qui sont dessus. En plus, tout le monde sait que l'essence est moins pesante que l'eau. Donc, ça flotte sur la surface. Étant donné qu'il y a toujours un déversement au bout, on a des systèmes de

dame, on a un système que l'eau est toujours en mouvement constant, c'est un lac à source d'eau, le lac Vaudray, et c'est juste de l'eau de source qui rentre, puis c'est toujours nouveau. Donc, les lacs, ils se nettoient par eux autres mêmes. Ce n'est pas un lac qui est 100 % propre mais il est pas mal proche.

1940

Il y a une chose importante à surveiller aussi, c'est que si quelqu'un met son lac et son chalet beau, son terrain propre, tu investis beaucoup d'argent pour l'avenir. Puis si t'as un bateau, puis une motomarine, puis si t'as pas de ces machines-là que t'es habitué à voir... si j'ai décidé il y a 20 ans de construire, d'investir, d'acheter de l'équipement, en même temps que j'aide l'économie, en même temps le monde vient voir parce que c'est plaisant.

1945

Et d'aller sur l'eau sur un bateau, si tu veux faire du ski, tu peux pas faire du ski avec un bateau de 30 forces. Ça prend un bateau qui est bien plus puissant pour être capable de au moins faire du ski, sans en faire d'exagération.

1950

Si t'as pensé ainsi, tu nous enlèves, après avoir fait tout notre investissement, après avoir fait tout notre coeur de mettre ça beau et propre et gardé notre environnement propre, si le gouvernement décide de nous enlever ce droit-là d'utiliser l'équipement, tu vas voir que la visite, tu n'auras pas de visite. Le monde viendra pas voir ton chalet. Il peut rester au parc au centre-ville, il peut voir l'eau pareil. Donc, ça, je trouve que ça enlève des droits du monde qui ont donné leur coeur puis leur temps pour élever leur famille dans la forêt, puis avec l'environnement pour avoir une bonne... pour éduquer notre avenir.

1955

Puis une autre chose que j'ai parlé dans la première session, c'est les Autochtones. Moi, je respecte les Autochtones. Puis ils ont des droits. Puis ils ont le droit d'avoir leurs droits, puis ils ont le droit d'avoir leur chasse, puis leur chasse au caribou, puis aller dans le bois pour les médicaments, puis leur culture. Je leur donne tous leurs droits.

1960

Mais moi aussi, comme j'ai dit dans la première session, je suis un Québécois de race blanche, puis moi aussi j'ai ma culture. Puis ma culture, c'est de montrer à mes enfants qu'est-ce que moi je sais. Puis moi, qu'est-ce que je sais, c'est de rester près d'un lac, peut-être de montrer comment faire du ski nautique, comment leur montrer à nager. Pour moi, ça, c'est important. Si quelqu'un veut aller chercher le bois de chauffage, moi, je vais pas en chercher, mais je veux laisser le droit d'aller chercher. C'est important pour eux autres. Mais c'est important pour moi aussi d'être capable d'utiliser les plans d'eau pour mes besoins puis pour montrer à mes enfants aussi.

1965

Moi, je trouve que j'ai des droits acquis, moi aussi. Puis tu sais comme moi, un moteur de 30 forces, tu fais pas beaucoup de ski nautique. Pas du tout.

1975

Dans toutes mes années au conseil de McWatters, je n'ai jamais jamais vu aucune personne de l'Action boréale venir essayer de montrer puis de garder notre environnement propre. Jamais venir travailler avec nous autres. Même les membres du ministère de l'Environnement du Québec, on n'a jamais vu personne à la table du conseil. Ils étaient jamais là pour nous montrer

1980 puis bâtir cette section-là. Même les associations forestières, tous les groupes qui prétendent qui veulent protéger ci, puis protéger ça, ils étaient jamais là pour protéger quand nous autres on a protégé notre environnement. Puis la meilleure protection, c'est le monde qui reste là.

1985 Si moi je veux avoir un terrain propre, un lac propre, je veux avoir ça pour moi, puis pour mes enfants et mes petits-enfants. C'est très important ça. Puis c'est nous autres qui va garder ça propre.

1990 Puis avec tout ce que j'ai entendu le 21 septembre et hier soir, c'était tout du monde convaincu, puis le monde qui veut vivre avec la nature. Moi, je nage avec les huards, je nourris les canards, je nourris les suisses, les lapins, tout ça. Tu montres ça à tes enfants, t'as pas besoin de rien dire, ils voient. Ils apprécient ça. C'est comme ça qu'on a bâti notre ville, puis notre pays.

1995 Puis je sais pas, j'ai passé pas mal tout, puis c'était ça mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

2000 Votre présentation. Bien, merci, monsieur Brushey. Vous avez des préoccupations à l'effet que vous voulez pouvoir continuer à pratiquer vos activités comme vous le faisiez. Bon. Est-ce qu'on doit comprendre quelque part que si on vous présentait un projet – puis comme les gens l'ont dit hier soir, les gens auxquels vous faites référence – dans lequel vous étiez impliqué, puis dans lequel on ne remettait pas en question ces activités-là, est-ce que vous seriez en faveur de la protection de ce secteur-là?

2005 **M. KEN BRUSHEY :**

Bien oui, je suis entièrement. Et c'est pour ça qu'on a travaillé fort depuis les derniers 20 ans pour garder ça propre, et l'avenir, une aire de protection, c'est la façon d'aller.

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous, votre minimum, je pense que vous nous l'avez dit, c'est acceptable...

M. KEN BRUSHEY :

2015 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2020 ... si vous pouvez continuer à naviguer entre autres. Une de vos grosses préoccupations, c'est vos embarcations.

M. KEN BRUSHEY :

2025 Exactement. Parce que moi, j'ai bâti ça pour avoir une façon d'inviter mes amis, mes enfants, leurs amis. Mes amis ont passé leurs étés à mon chalet. Ils amenaient leurs amis. On a montré plein de choses. Aujourd'hui, ils sont tous du monde qui fonctionnent, c'est des docteurs, des infirmières, des techniciens ambulanciers, des administrateurs, c'est tout du monde qui ont bien réussi dans la vie. Donc, ils sont bien partis. Puis c'est notre avenir.

2030 Nous autres, dans pas grand temps, on sera pas ici. Mais si tu donnes pas une place à du monde pour aller de l'avant, tu n'aimeras pas ta forêt. Ça prend du contrôle des humains pour être capable de garder ça sain et propre. Puis une aire protégée, c'est juste du positif. Mais il faut pas que t'enlèves les droits de ceux qui ont grandi avec l'espoir de vivre dans cette façon-là.

2035

LE PRÉSIDENT :

Et dans ce territoire-là.

2040

M. KEN BRUSHEY :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

2045

Je vous remercie beaucoup, monsieur Brushey.

M. KEN BRUSHEY :

2050

Merci, monsieur Haemmerli.

LE PRÉSIDENT :

2055 Alors, on a fait le tour des gens qui étaient inscrits au registre. Je vais vérifier si j'ai un droit de rectification. Non? Alors, ceci met fin à la partie publique de la commission. On a donc au cours des trois séances, on a donc eu 22 mémoires de présentés, 26 de déposés, 4 présentations verbales. Ces mémoires-là seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet du BAPE, et il y aura toujours les transcriptions des séances qui seront disponibles quelque part dans un délai en moyenne d'une semaine après les séances.

2060

2065

Alors, maintenant, on va s'en aller chez nous, puis on va délibérer, puis analyser le matériel que vous nous avez soumis. Vous allez nous faire travailler fort. Et comme je vous l'ai dit au début, à la séance hier soir, le délai dans la loi pour remettre le rapport, c'est six mois après la fin de la partie publique. On espère le faire avant. On espère remettre un rapport au ministre en janvier 2005.

2070

Alors, au nom de la commission, je remercie toute l'équipe. Je remercie tous ceux qui ont participé à l'audience: le public, le promoteur, les personnes-ressources et tous ceux qui, par leur utilisation adéquate de l'exercice de l'examen public, ont permis un déroulement serein, respectueux et courtois. J'apprécie beaucoup. Et je déclare maintenant cette deuxième partie de l'audience publique close. Merci.

* * * * *

2075

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2080

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.